



## GRAND JEU

### «SELFIE DEVANT

### LA PLUS BELLE VITRINE NIORTAISE DE NOEL! »

#### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU JEU

La ville de Niort ci-après l'«organisateur » représenté par le service Evènements est situé au 1 place Martin Bastard 79000 NIORT

Organise du 01/12/2018 – 10H00 au 23/12/2018 – 16H00 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Grand jeu : selfie devant la plus belle vitrine niortaise de Noël ! » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

#### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France Métropolitaine à l'exception des personnels de l'organisateur et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

L'organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

L'organisateur pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. L'organisateur se réserve le droit de désigner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

#### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

##### 1- Déroulement du jeu

Le jeu se déroulera en trois temps et concernera deux types de commerces : les restaurants et les autres magasins.

Le principe : se photographier devant la vitrine estimée la mieux décorée et poster la ou les photo(s) sur le site vivre-a-niort.com, en indiquant dans le formulaire, nom, prénom, courriel, numéro de téléphone et âge.

Pour information, tous joueurs pourront se voir rembourser le cout de leurs participations (connexion internet) par demande écrite à la Mairie de Niort.

Le jeu sera organisé du 01 décembre 2018 10h00 au 23 décembre 16h00. Les photos retenues par le jury seront ensuite tirées au sort par le Père Noel rue Victor Hugo pour récompenser trois vainqueurs:

**Dimanche 9 décembre à 16h00**, un premier tirage au sort récompensera la plus belle vitrine de la catégorie restaurants. À gagner : un bon d'achat de 50 € à consommer dans l'établissement gagnant. Le dépôt des photos pour ce tirage est arrêté le vendredi 07/12 à midi.

**Dimanche 16 décembre à 16h00**, ce sera le tour de la plus belle vitrine des autres commerces. Le gagnant remportera un bon d'achat de 50 € valable dans le magasin désigné. Le dépôt des photos pour ce tirage est arrêté le vendredi 17/12 à midi.

**Dimanche 23 décembre à 16h00**, les deux catégories sont proposées, avec à la clé un chèque de 100 € à dépenser dans le restaurant ou magasin gagnant. Le dépôt des photos pour ce tirage est arrêté le vendredi 21/12 à midi.

Les photos déposées, après les jours et heures limites, concourront automatiquement pour le tirage du 23 avec l'ensemble des photos déposées.

Le jury, composé d'élus, de personnel de la Ville de Niort et du Père Noel, sélectionnera les photos selon deux critères : la qualité de la décoration de la vitrine et l'originalité de la pose et/ou le déguisement.

Les gagnants seront contactés par l'organisateur suite aux informations laissées sur le formulaire rempli lors du dépôt des photos. Si le formulaire est erroné, un nouveau tirage au sort aura lieu.

Les chèques cadeaux seront à utiliser au plus tard le 30 juin 2019.

## 2- Publication sur le site vivre-a-niort.

Toute publication de photos sur le site implique le fait que la personne, qui publie les photos, a l'autorisation des personnes figurants sur celles-ci pour utiliser leur image. La Mairie de Niort ne pourra être tenue pour responsable si ce n'est pas le cas.

Si des photos publiées sont estimées choquantes ou présentes un caractère déplacé non conforme à l'esprit de Noël, l'organisateur se réserve le droit de retirer la/les photos du site.

## 3- Avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu.

\*\*\*

Pour tout complément d'information,  
merci de contacter le service évènements :  
service.evenements@mairie-niort.fr